

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le 15 janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES régulièrement convoqué et sur convocation du 8 janvier 2021 s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Christophe BENIS, Maire

Étaient présents : M. BENIS, Mme CLEMENT-VITORIA, M. ROBINAULT, Mme HAYE, M. VEYRE, Mme LESCADIEU, M. PORTEBOEUF, M. BOURGOUIN, M. CADOU, Mme LERAY, M. MELL, Mme NAVET, M. NICOLAS, M. ROCHARD, Mme SFERRA, Mme STEPHAN, Mme THEBAULT

Ont donné procuration : M. MEYER ayant donné procuration à M. le Maire

Absent excusé : M. QUENISSET

Secrétaire de séance : Mme Isabelle CLEMENT-VITORIA

### OBJET N° 01-01-2021 : Approbation du Procès-Verbal du 11 décembre 2020

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le procès-verbal du 11 décembre 2020

### OBJET N° 02-01-2021 : Réhabilitation de la Salle de sports / Avant-Projet Définitif -Actualisation du coût des travaux & Forfait définitif de la Maîtrise d'œuvre

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ARRETE** le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage la maîtrise d'œuvre à l'issue de l'Avant-Projet Définitif à 869 700 € HT
- **APPROUVE** le taux de rémunération global définitif soit fixé à 12.46%.
- **APPROUVE** la passation d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre fixant le forfait définitif de rémunération à 108 364.62 € HT

### OBJET N° 03-01-2021 : Classement et déclassement de chemins communaux et d'un délaissé /rapport de l'enquête publique

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND** acte de l'avis favorable avec les réserves de la commissaire-enquêtrice, Mme Prioul, pour le classement et déclassement de chemins communaux (La Tréhonnais, Villeneuve) et du délaissé au lieu-dit Le Poirier
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour continuer les cessions et l'échange conformément aux conditions validées précédemment
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour signer tout document afférent à ces dossiers

### OBJET N° 04-01-2021 : Charte de la participation citoyenne

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** cette charte participative des citoyens

### OBJET N° 05-01-2021 : Mur du cimetière – Devis et Subvention /DRAC et DSIL

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis après l'autorisation des organismes délivrant les subventions
- **APPROUVE** le plan de financement
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter la demande de subvention correspondante auprès de la DRAC ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter de la DSIL ;

### OBJET N° 06-01-2021 : Subvention -mur du cimetière DSIL et DETR

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter de la DETR ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter de la DSIL ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte utile à la présente délibération.

### OBJET N° 07-01-2021 : Contrôles branchements -Devis et Subvention AELB

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** ces prestations complémentaires de 7 150 € HT
- **AUTORISE** M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis d’Idée Tech
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

**OBJET N° 08-01-2021 : Assainissement collectif : Règles relatives au contrôle de conformité lors d’une cession immobilière**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- **ANNULE et REMPLACE** la délibération n°10-06-2018 du 1<sup>er</sup> juin 2018 ;
- **REND OBLIGATOIRE** le contrôle de conformité de raccordement des installations privées aux réseaux d’assainissement collectif à l’occasion de chaque vente d’un bien immobilier, situé en zone d’assainissement collectif ;
- **DIT** que ce contrôle devra dater de moins de 3 ans au moment de la vente pour des biens individuels et à condition qu’aucun travaux ne soient intervenus sur le réseau initial, ni aucune modification ;
- **DIT** que ce contrôle devra dater de moins de 10 ans au moment de la vente pour des biens collectifs (immeubles) et à condition qu’aucun travaux ne soient intervenus sur le réseau initial, ni aucune modification ;
- **DIT** que ce contrôle, à la charge du vendeur, sera réalisé par la société titulaire de la délégation de service public de l’assainissement collectif. Le résultat de ce contrôle sera communiqué à l’acquéreur.
- **DIT** qu’en cas de non-conformité, la mise aux normes devra être effectuée dans un délai de 1 an à la date de la vente ;
- **DIT** qu’en cas de non-respect de la mise en conformité, les pénalités suivantes seront appliquées : 180 € tous les six mois après relance par courrier simple, puis par courrier recommandé ;
- **AUTORISE** M le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**OBJET N° 09-01-2021 : Convention d’adhésion – PAYFIP (service de paiement en ligne des recettes publiques locales)**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- **AUTORISE** M le maire à signer cette convention et tout document relatif à cette affaire.

**OBJET N° 10-01-2021 : Appel à projets citoyens**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- **VALIDE** cet appel à projets citoyens
- **CHARGE** la commission vie citoyenne, vie associative et patrimoine de mener cet appel (critères, réception/sélections/notations des dossiers, présentation des dossiers pour vote au Conseil Municipal)
- **AUTORISE** M le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

**OBJET N°11-01-2021 : Sentiers d’observation et d’initiation au dessin –prestation complémentaire**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- **APPROUVE** le devis d’Uniic Studio Graphique pour un montant de 2 000 € HT ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis et tout autre document afférent à ce projet

**OBJET N° 13-01-2020 : Questions diverses**

- La commune a été contactée par l’association COALLIA. Cette dernière s’investit dans l’accueil des immigrés et des demandeurs d’asile. Elle est à la recherche de logements en milieu rural pour accueillir des familles ou des personnes isolées. L’objet de l’appel de l’association est de prospecter des territoires enclins à accueillir ce type de population. M. le Maire et M. PORTEBOEUF ont répondu favorablement. Reste désormais à l’association de trouver un ou des logements à Hédé-Bazouges.
- Suite aux annonces du gouvernement jeudi soir, les équipements sportifs vont être de nouveau fermés. Ces fermetures/réouvertures rendent fragiles la fréquentation des enfants au sein des associations.
- Compte tenu de la crise sanitaire, le Conseil Communautaire a décidé de soutenir l’activité locale par différentes actions et plus précisément à destination des petites entreprises (commerces, entreprises d’évènementiel, culturelles...) via un fonds (commerces ayant été créés ou ayant été repris une activité durant la crise sanitaire), un pass de soutien aux entreprises rénovant leur structure... Par ailleurs, la CCBR initie un laboratoire citoyen avec des prérogatives éco-responsables. Plusieurs projets ont été retenus : festival éco-responsable, marché ambulant, développement pour une monnaie locale, sensibilisation à l’alimentation bio.... Le budget global alloué est de 15 000 €/an par la CCBR.
- Prochain CM : 12/02/2021 à 20h30

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.